

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>**Séance du Conseil Municipal
du vendredi 10 mars 2023 à 20h**

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents : M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. SIMON Jean-Paul, Mme IFFENECKER Caroline, M. RICHARD Olivier, M. BRASQUER Pierrick, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme LINDER Christine

Excusée : Mme MONA Régine avec procuration à M. Pierrick BRASQUER.

Absente : Mme KUNTZ Armelle -----

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2022
2. Budget Primitif 2023 de la commune et du lotissement
3. Vote des taux des 3 taxes locales 2023 (foncière bâtie et non bâtie et taxe habitation résidences secondaires)
4. Nomination du délégué municipal Incendie et Secours
5. Location des terres communales : redistribution de parcelles
6. Organisation de la journée citoyenne avec jumelage retour de Losse
7. Divers : - réunion Brigade Verte – subvention voyage lycéen – ...

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 13 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte administratif 2022

Après avoir constaté les résultats dégagés par le compte administratif au 31 décembre 2022

- un excédent de 157 814,24 € en section de fonctionnement

- un déficit de 2 468,49 en section d'investissement

soit un excédent global de 155 345,75 € pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal reprend ces résultats dans le budget primitif 2023 et y affecte les sommes de

- 9 266,66 € au compte de dépenses 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

- 9 266,66 € de l'excédent de fonctionnement 2022 au compte de recettes 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le déficit d'investissement.

- 285 485,56 € de l'excédent de fonctionnement 2022 au compte 002 (résultat d'exploitation reporté)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le compte administratif 2022 de la commune à l'unanimité des voix ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie qui présente un résultat identique, après que M. le Maire ait quitté la salle de séance.

Le CA indique en 2022:

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	385 249,01 €.	62 074,11 €.
Recettes	542 969,05 €.	59 605,62 €.

3. Budget primitif 2023 de la commune

Suite à l'approbation du compte administratif 2022, le maire présente le budget primitif 2023 de la commune

Après délibération Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le budget primitif 2023 **principal communal** équilibré à :

727 385,56 € en investissement (recettes et dépenses)

263 852,22 € en fonctionnement (recettes et dépenses)

L'assemblée a voté le présent budget, dans sa nomenclature M57, par chapitres au niveau de la section de fonctionnement et par chapitres et opérations au niveau de la section d'investissement.

4. Budget Lotissement :

Suite à l'approbation à l'unanimité du CM du compte administratif 2022 qui ne présente aucune dépense de fonctionnement ni d'investissement, le maire présente le budget primitif 2023 du lotissement

Après délibération Le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstentions, le **budget primitif 2023 du lotissement** équilibré à :

7 000 € en investissement (recettes et dépenses)

7 000 € en fonctionnement (recettes et dépenses)

L'assemblée a voté le présent budget dans sa nomenclature M57, par chapitres au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

5. Fixation du taux des taxes locales 2023.

Le maire rappelle que l'article 16 de la loi des finances pour 2020 supprime la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et se réalisera par étapes sur la période allant de 2020 à 2023.

Cependant, le CM conserve un plein pouvoir de vote du taux des 3 taxes locales (Foncière bâti et Foncière non bâti et la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires)

Après délibération, le CM vote par 8 voix pour 0 % d'augmentation des taux des 3 taxes en 2023

et 2 voix pour 1 % d'augmentation des taux des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide donc à la majorité absolue de ne pas augmenter les taux des 3 taxes pour 2023 comme suit

TAXES	Bases prévisionnelles	Taux 2023	Produit attendu
foncière bâti (TFB)	405 900 €	22,22 %	90 191 €
foncière non bâti (TFNB)	36 400 €	33,15 %	12 067 €
Taxe habitation résidences secondaires	23 702	16,07	3 809
Total 3 taxes			106 067 €

- charge le maire de signer les pièces s'y référant

6. Nomination du délégué municipal Incendie et Secours

Le maire de Fislis

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1er novembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur BRASQUER Pierrick est désigné(e) correspondant incendie et secours pour la commune de Fislis

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 2 : Le maire de la commune de Fislis est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie de présent arrêté sera adressée à M. le préfet du Haut-Rhin et à M. le président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin.

7. Location des terres communales : redistribution de parcelles

Suite à l'arrêt de l'exploitation agricole de Bringia Nicole 59 rue de l'église à Fislis, les 2 parcelles communales : parcelle 41 Kleisberg (58 ares) et 48 Langerhag (92,23 ares) section 5, faisant l'objet d'un bail avec la commune seront louées à de nouveaux exploitants de Fislis.

Suite aux accords prioritaires définis en 2017, l'une sera louée à M. Christian Mona du GAEC St Jacques et l'autre à l'exploitant ayant la plus petite surface louée à ce jour : M. Olivier Richard.

Le CM valide à l'unanimité cette proposition et charge le maire de signer toutes les pièces s'y référant

8. Organisation de la journée citoyenne avec jumelage retour de Losse

24 lossaises et lossais s'annoncent pour venir à Fislis du 18 au 21 mai 2023

La commission de communication réunie durant la semaine a défini un programme pour la journée citoyenne du samedi 20 mai. Le cuisinier José Bohnert se propose pour réaliser les repas et tartes flambées durant les animations prévues. Un repas ouvert à toute la population est prévu à l'issue de la cérémonie officielle du 40^{ème} anniversaire du jumelage du dimanche 21 mai.

Une réunion des chefs de chantier est prévue pour le jeudi 23 mars à 19h30. Un atelier pour les enfants se prépare.

9. Divers :

- **réunion Brigade Verte** : M. Renggli Gérard ira à la réunion des brigades vertes du secteur ce jeudi 23 mars.

- **subvention voyage lycéen** : Suite à 2 demandes de subvention pour des voyages d'élèves du lycée J. Mermoz de Saint-Louis, le CM décide à l'unanimité de réserver ses soutiens aux élèves du primaire comme par le passé, et n'accorde donc pas de subvention pour ces voyages de lycéens.

- Par contre le CM accorde exceptionnellement une subvention de 60 € en 2023 pour soutenir les missions de l'AFapei de Bartenheim (association de parents d'enfants inadaptés)

- **Ligue contre le Cancer :**

La mairie recherche des nouveaux bénévoles pour réaliser la quête annuelle pour la Ligue contre le Cancer habituellement effectuée par Mrs Legendre Bernard et Mona Robert. Un appel sera diffusé sur panneau pocket.

- **Forêts** : Le CM approuve le devis de travaux et honoraires pour la remise en état du chemin forestier en pente du Berg dans la parcelle 19 et 20

- **Déchets verts** : le site de dépôt des déchets verts près de la carrière est souvent boueux. Le maire contactera la Comcom Sundgau qui en exerce la compétence.

Le maire clôt la séance à 23h. Le prochain CM est prévu pour le vendredi 14 avril 2023.